



**SECTION DES SALAIRES et RETRAITES
DU NOTARIAT DE
LA COUR D'APPEL DE DIJON**

(Siège UD – FO : 2 rue Romain Rolland 21000 DIJON)

de la

**FEDERATION GENERALE DES CLERCS
ET EMPLOYES DE NOTAIRES
– FORCE OUVRIERE**



(FGCEN-FO) 31 rue du Rocher 75008 - PARIS

**Le 521
mars 2017
N° 124**

***Toute correspondance est
à adresser exclusivement
à votre responsable de
département ci-contre***



" Sourire, c'est rajeunir de dix ans ;
s'attrister, c'est se faire des cheveux blancs"
Proverbe chinois

Vos responsables :

Président de la section

Responsable « SAONE ET LOIRE »

M. Philippe AUZOU

51 Chemin de la Coudre
71100 CHALON SUR SAONE

☎ 06 26 78 43 49

Courriel : philippeauzou@free.fr

Responsable « HAUTE-MARNE »

M. Claude HUGUENEL

20 rue de Châteauvillain
52000 CHAUMONT

☎ 03 25 03 41 88 – 06 79 15 09 72

Responsable « COTE D'OR »

Mme Marie-Josèphe BEGIN

7 impasse Emmanuel Chabrier
21 800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

☎ 03 80 46 08 41

Président d'honneur

M. Jean-Claude TAILLARD

31 Bd François Pompon
21000 DIJON

SOMMAIRE du n° 124

- ⇒ EDITO
- ⇒ REVALORISATION SALAIRES
- ⇒ SOCIAL : NOUVELLES MESURES 2017 (suite à la loi travail)
- ⇒ ELECTION TPE
- ⇒ CICE
- ⇒ SENIORS
- ⇒ DIVERS



EDITO

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'achever. En ce début 2017, tout ou presque tout nous bouscule, nous surprend et nous déconcerte, attisant certaines inquiétudes. On ne voit guère de reprise économique malgré les "dons" conséquents aux entreprises comme le CICE (voir si après), le chômage est toujours là pour des millions de personnes, la généralisation du travailleur indépendant est en marche, les droits sociaux des salariés sont remis en cause, la rémunération attribuée au travail se réduit au profit de l'actionnariat financier. La France est le pays dans le monde qui a versé le plus de dividende à ses actionnaires en 2016. 55,7 milliards d'euros. C'est le montant que se sont partagés les actionnaires du CAC40 en 2016 au titre des dividendes. Le record, qui date de 2007 avant l'explosion de la crise financière, est de 57,1 milliards. Saluons l'amélioration de la santé financière de ces entreprises qui engrangent les bénéficiaires, mais regrettons le peu de considération vers ceux qui produisent et qui sont un acteur essentiel au sein de l'entreprise, les salariés, tristement oubliés au moment de la redistribution au profit de la finance. On peut aussi redouter que les investissements pâtissent d'une rémunération excessive et par voie de conséquence un défaut de relance économique.

Nous sommes au cœur d'une révolution numérique qui va générer encore plus d'effort intellectuel. Pas de doute, 2017 sera une année active et remplie de travail. Comme d'habitude, on nous dira de réduire les coûts tout en innovant, il faudra donc à tout un chacun, encore beaucoup de talent et de travail pour atteindre les objectifs.

Devant de telles incertitudes, n'est-il pas temps de revenir à l'essentiel ? En effet, tout n'est pas que froid calcul économique, que consommation, que libéralisme, que concurrence. D'autres aspirations sont en nous, que nous ferions bien d'écouter si nous voulons retrouver un peu de sérénité.

Ainsi, il est un mot qu'on n'entend pratiquement plus et qu'un écrivain, François Cheng, reprend et explique dans un livre récent (*novembre 2016*). Ce mot est **âme**.

« L'âme qu'il nous faut réhabiliter, renommer. En reconnaissant son âme, chacun retrouve l'unicité de son être et son unité foncière... L'âme a la capacité d'animer parce qu'elle est reliée au principe de vie qu'est le souffle vital, lequel anime l'univers vivant depuis l'origine... L'âme constitue la part la plus secrète de notre être... L'esprit raisonne, l'âme résonne; l'esprit se meut, l'âme s'émeut ; l'esprit communique, l'âme communie... »

L'auteur poursuit : « C'est l'âme qui incarne l'essence de la dignité de l'humain... L'âme est capable d'ouverture et de dépassement en élevant l'être qu'elle habite jusqu'au règne du divin... Elle possède cette intuition qui lui dicte ce qui est bon dans le sens de la vie. Elle n'a de cesse de nous animer par son vouloir vivre et son désir d'être . »

Alors, si nous l'écoutions un peu, sans doute serions-nous davantage prêts à entrer lucidement dans ces temps nouveaux où toutes les évolutions s'accélèrent. Peut-être retrouverions-nous un peu de sérénité et de lucidité, mais aussi de volonté pour transformer tout cela en rapport humain. Mais souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, l'humanisme, de partage et d'égalité des chances

Bonne année à tous, aux adhérents (que nous remercions de leur confiance), aux lecteurs assidus ainsi qu'aux lecteurs occasionnels (venez nous lire plus souvent, il n'y a que le premier pas qui coûte), et aux lecteurs accidentels (c'est un des rares accidents qui ne vous laissera aucune séquelle et éventuellement des bons souvenirs, revenez plus souvent).

Philippe AUZOU.

SALAIRES -

Le 23 février un accord de salaire a été signé à la commission mixte paritaire :

A compter du 1er mars 2017, la valeur du point salaire est portée à 13.50 euros (au lieu de 13.30€ depuis le 1er octobre 2016) pour 35 heures soit **+ 1.50 %**

Au cours de séances précédentes, la délégation patronale avait clairement signifié sa volonté d'ouvrir en 2017 une véritable négociation salariale. On pouvait donc, avec un optimisme raisonnable, espérer une négociation très positive, en tablant sur le fait que le comportement exemplaire des salariés (lourde activité professionnelle – fort investissement pour la défense de la profession) serait enfin reconnu. La proposition initiale du CSN était seulement de 1 % : ridicule dans le contexte !

A titre de comparaison, selon les chiffres déclarés à la CRPCEN, la variation des émoluments et honoraires a été de + 5.14 % entre 2015 et 2016, et de + 8.27 % entre 2014 et 2015, tandis que la variation du point de salaire est de +0.50% au 1er octobre 2015, + 0.40% au 1er octobre 2016, et 1.50% au 1er mars 2017. Cherchez la discordance...

Après une « interminable » séance, coupée de nombreuses suspensions, la délégation patronale a ajusté sa proposition à 1,5 % : l'accord a été signé sur cette base par trois syndicats. Pour autant, il faut avoir bien conscience que c'est en raison de l'opiniâtre revendication de la FGCEN-FO et de la CGT, même si ces organisations n'ont pas été signataires, que ce maigre accord a pu intervenir : à défaut de cette opiniâtreté, le CSN aurait campé sur sa position et n'aurait ajouté que des « miettes » à sa proposition initiale.

Pour autant encore, le compte n'y est pas.

Saluons le travail de nos négociateurs.

SOCIAL

Des dispositifs importants de la loi Travail sont entrées en vigueur le 1er janvier de cette année, portant, entre autres, sur les accords majoritaires, le compte personnel d'activité, la réforme de la médecine du travail, la généralisation de la garantie jeunes, le droit à la déconnexion... Voici présenté brièvement quelques uns d'entres-eux.

- **Temps de travail**

Les accords d'entreprise primeront, dans la plupart des cas, sur les conventions de branche. Mais ces accords d'entreprise devront désormais être majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats représentant plus de 50% des salariés aux élections professionnelles. Des syndicats minoritaires (plus de 30%) pourront toutefois organiser un référendum pour valider un accord. Actuellement, un accord peut être validé par des syndicats minoritaires (30%), à condition que les organisations majoritaires ne s'y opposent pas.

- **Accords «offensifs» en faveur de l'emploi**

Un accord d'entreprise signé en vue de préserver ou de développer l'emploi primera sur le contrat de travail. Seule la rémunération mensuelle du salarié ne pourra être diminuée. Les salariés refusant de tels accords s'exposeront à un licenciement pour « motif spécifique » et bénéficieront d'un « parcours d'accompagnement personnalisé » pour retrouver un emploi.

- **Compte personnel d'activité (CPA)**

Il regroupera le compte personnel de formation (CPF), le compte pénibilité (C3P) et un nouveau compte « engagement citoyen ». Chaque titulaire aura accès à une plateforme en ligne l'informant sur ses droits sociaux, où il pourra effectuer des simulations.

- **Bulletin de paie dématérialisé**

Les employeurs pourront remettre les fiches de paie de leurs salariés par voie électronique, sauf si les intéressés s'y opposent. Elles seront consultables sur le site internet du CPA et les employeurs devront en garantir la disponibilité pendant 50 ans ou jusqu'aux 75 ans des salariés.

- **Médecine du travail**

Suppression de la visite médicale d'embauche (sauf pour les métiers à risques), remplacée par une «visite d'information et de prévention», reconduite «dans un délai de cinq ans» (deux actuellement), quatre pour les salariés sur des postes à risques.

- **Garantie jeunes**

Généralisation de ce dispositif, ouvert aux jeunes de 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Il s'agit d'un accompagnement renforcé vers l'emploi pendant un an, doté d'une allocation mensuelle de 461 euros.

- **Droit à la déconnexion**

Les entreprises devront engager des négociations pour assurer le respect des temps de repos et de congé, ainsi que la vie personnelle et familiale du salarié. A défaut d'accord, l'employeur devra élaborer une charte définissant les modalités de l'exercice du droit à la déconnexion.

- **Licenciements économiques:**

Depuis décembre, des motifs sont précisés dans le code du travail, comme une réorganisation de l'entreprise, une cessation d'activité, une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires. Ceux-ci sont différenciés selon la taille de l'entreprise. Nous y reviendrons dans un prochain article.

ELECTIONS TPE

Participation de 7,35 %

Sans surprise, la participation a été extrêmement faible : 7,35 %, (330 928 votants) soit trois points de moins par rapport à 2012. Le fait que la consultation, initialement prévue à la fin de novembre et au début de décembre 2016, ait été repoussée de plusieurs semaines et qu'elle a débuté durant la période des congés de Noël, a sans doute nourri cette abstention record. L'UNSA réalise une percée spectaculaire 12.49% (+5.14%) à l'issue du scrutin organisé dans les très petites entreprises, marqué par une abstention record, de plus de 92 %. La CGT reste le syndicat numéro un parmi les salariés des très petites entreprises (TPE), mais sa position s'effrite, tout comme celle de la CFDT. Avec 13.01% des voix, Force Ouvrière s'est maintenue en troisième position.

Pour notre région Bourgogne Franche-Comté (171 320 salariés inscrits) la participation a été de 8.81 % (15 094 votants) avec 11.78% en faveur de Force Ouvrière.

Le scrutin, dont c'était la deuxième édition, s'est déroulé auprès de 4 502 621 salariés. D'abord, le report d'un mois de la date des élections, en le fixant pendant les fêtes et juste après, a été peu propice à la mobilisation. Le grand nombre d'organisations syndicales nationales et régionales en lice (une trentaine) a favorisé également l'éparpillement. Ce très faible taux de participation impose de relativiser ces résultats. Ils permettront aux syndicats de désigner les salariés qui siègeront dans les instances qui se mettront en place en juillet prochain, notamment les commissions paritaires.

Pour le **Notariat**, les résultats sont un peu meilleurs, même si la participation de 12.05% (2017 votants sur 16743), est toujours anormalement basse, avec **34,46 %** pour FORCE OUVRIERE dans la profession, chiffre légèrement supérieur à la première élection de 2012 (33%) qui conforte la position de la **FGCEN-FO** comme première organisation syndicale du notariat.

Nous pouvons regretter le faible taux de participation des salariés, dans l'ensemble des secteurs professionnels concernés ; cependant, celui du Notariat est supérieur à la moyenne nationale ce qui constitue aussi pour nous une fierté.

Merci à celles et ceux qui ont participé à ce vote, et soutiennent nos efforts et notre travail de bénévole, tant dans les négociations collectives que les conflits individuels et participent à la vie de nos instances professionnelles (CRPCEN, INAFON, COMITES MIXTES, ACTALIANS, MCEN, COMITES DE RETRAITES...)

La **FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE FORCE OUVRIERE** est présente et active dans la profession sans interruption **depuis 90 ans** ; elle est la seule organisation syndicale créée **par et pour** les salariés et retraités du notariat : elle continuera à défendre opiniâtrement vos intérêts et ceux de la profession.

CICE

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est intégré depuis 2015 au pacte d'allègements d'impôts et de cotisations sociales d'ici à la fin de 2017. En 2013, le CICE pesait 11.3 milliards, en 2014, 18.1 milliards, en 2015, 18.7 milliards, en 2016, 19.2 milliards pour frôler cette année les 20 milliards. L'assiette du CICE est assise sur les rémunérations brutes soumises à cotisation (masse salariale) versées par les entreprises dans la limite de 2.5 Smic. En 2013, le taux du CICE était de 4% des rémunérations versées. Il est passé à 6% en 2014, pour être relevé à 7% depuis janvier de cette année, soit un allègement supplémentaire pour les entreprises de 3,3 milliards d'euros

Le CICE n'a pas d'effet "dynamique" sur les salaires. Depuis sa création en 2013, cet avantage fiscal permettant aux entreprises de diminuer le montant de l'impôt sur les sociétés, où à son chef d'entreprise de diminuer son impôt sur le revenu, n'a donc pas boosté les salaires, contrairement à un des objectifs affichés, mais à donner sans contrainte, voilà le résultat. Les résultats de l'étude de la DARES (direction de l'animation de la recherche des études et statistiques) rejettent sans ambiguïté l'hypothèse d'une redistribution des montants du CICE (qui équivaut à une baisse du coût du travail) sous forme d'augmentation du salaire de base. Il a même un impact négatif sur les bas salaires compte tenu de la faible revalorisation du SMIC depuis 2013 (+0.7% en moyenne de 2013 à 2015). Le ralentissement des salaires de base aurait été plus fort dans les entreprises qui ont le plus bénéficié du CICE. Cette faible revalorisation du SMIC associé au CICE ressemble fort à une double peine pour ces salariés.

Il en est de même sur l'objectif initial du CICE de redynamiser l'emploi par l'embauche.

Pourquoi faire durer, voir amplifier, ce mécanisme qui ne fonctionne que dans un sens....

SENIORS

Ils seront 20 millions en 2030 et leur revenu disponible est estimé à 400 milliards d'euros. Les seniors représentent donc une formidable opportunité de croissance. Le troisième âge est mort, vive les seniors ! C'est la plus jeune de nos filières économiques mais sûrement une des plus prometteuses à en croire l'intérêt que lui porte le gouvernement qui l'a officiellement baptisée « silver économie » l'an dernier. Et la Commission 2030 l'a inscrite parmi les sept ambitions prioritaires pour la France. Entièrement dédiée aux personnes âgées, cette « économie des tempes grises » a pour vocation d'encourager toutes les innovations qui permettront de faire reculer la perte d'autonomie. Et de tout faire pour que les Français profitent pleinement et sereinement de l'après-60 ans.

C'est donc une formidable opportunité de croissance qui s'ouvre pour les entreprises françaises, et notamment pour les TPE et les PME. Ce marché naissant qui reste à organiser et à structurer vise une clientèle en pleine expansion. Transition démographique oblige, le nombre de papy-boomers ne cesse de croître : les personnes âgées de 60 ans ou plus sont aujourd'hui 15 millions. En 2030, elles seront 20 millions. Le marché de la « silver économie » est donc mathématiquement promu à un bel avenir. Estimé à 93 milliards d'euros en 2013, il devrait en effet bondir de 41 % en sept ans pour dépasser les 130 milliards d'euros en 2020, selon Lemarchedesseniors.com, un site d'études spécialisées sur le secteur. C'est dire si le comportement des 15 millions de ménagères seniors de plus de 60 ans est désormais observé à la loupe par les entreprises françaises. Selon le gouvernement, la « silver économie » devrait ainsi générer, d'ici 2020, la création de 300 000 emplois nets.

Arrêtons de critiquer le nombre croissant des seniors, s'ils n'existaient pas, toute prospérité serait vite perdue pour les médecins, les chirurgiens, les ophtalmologistes, les dentistes, les opticiens, l'industrie pharmaceutique, les agences de voyages, l'hôtellerie, la restauration, les boutiques, les grands magasins..., faisant affluer la TVA dans les caisses de l'Etat. Les bancs publics seraient vite délaissés s'il n'y avait pas les seniors encore alertes pour les occuper.

Les seniors sont un facteur économique important, il faut le dire haut et fort.

Qu'on les garde le plus longtemps possible, l'Economie ne s'en portera que mieux.

Heureusement qu'ils sont encore là, les SENIORS

Divers

Un chiffre : 61 ans

C'est le temps nécessaire pour réaliser la parité économique entre hommes et femmes en Europe occidentale, au vu du rythme de l'évolution actuelle, selon le rapport mondial sur l'inégalité des sexes du World Economic Forum, publié fin octobre 2016. Pour l'accomplir au niveau mondial, on monte à 170 ans.

Election Comité Mixte Régional

Du 15 au 30 mai prochain, vous aurez à voter pour le renouvellement **par moitié** des membres du comité mixte régional. Il est essentiel que nos listes obtiennent un fort pourcentage de voix pour que les bénévoles qui s'investissent se sentent soutenus et représentatifs dans leurs actions. Alors votez et faites voter autour de vous, c'est essentiel pour permettre à ces comités de continuer de défendre vos acquis et droits, et de perdurer.

Cotisation 2017

Nous vous rappelons que, sauf prélèvement par la Fédération, le paiement de la cotisation doit être adressé à votre trésorier départemental. Merci de lui envoyer votre règlement par chèque, suite à l'appel qui vous a été adressé courant février, afin d'éviter un rappel. Votre cotisation inclut l'abonnement à la BASOCHE et à notre "521". C'est aussi un soutien indispensable à notre action, tant pour les bénévoles de votre section locale, que ceux au sein de notre Fédération. D'avance merci pour la mise à jour de votre cotisation

Recu fiscal « cotisation 2016 »

Comme chaque année vous recevrez votre reçu fiscal courant avril, il vous sera adressé par nos comptables.

Naissance : Le 5 Octobre dernier est né Priam qui est le petit fils de notre ami Jean-Claude GUYOT à VOISEY (Hte-Marne), Toutes nos félicitations.

Les responsables de votre section du 52, 21, 71.

=◇=◇=◇=◇=◇=